

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

**DECISION N°2023.00480**

**TRAVAUX DE MISE EN ŒUVRE D'UN NOUVEAU  
DISPOSITIF DE CONTROLE D'ACCES ADOSSE A LA  
BILLETTERIE DU STADE GEOFFROY-GUICHARD SITUE  
14 RUE PAUL ET PIERRE GUICHARD A SAINT-ETIENNE -  
MARCHE CONCLU AVEC LA SOCIETE  
ORANGE BUSINESS SERVICES**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R. 2123-1 1° et R. 2123-4,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2023.00064 en date du 23 février 2023 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Hervé REYNAUD, dans les domaines de l'administration générale, des marchés publics, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT que dans le cadre de la Coupe du Monde de Rugby 2023, il est nécessaire de réaliser des travaux relatifs à la mise en œuvre d'un nouveau dispositif de contrôle des accès adossé à la billetterie du stade Geoffroy-Guichard situé 14 rue Paul et Pierre Guichard à Saint-Etienne,

CONSIDERANT qu'un avis d'appel à la concurrence a été publié le 10 février 2023 pour une apparition sur le site L'USINE NOUVELLE. COM, le journal L'ESSOR et sur le site internet de Saint-Étienne Métropole avec une remise des offres fixée au 30 mars 2023 à 12h00,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la consultation, deux offres ont été reçues dans les délais :

- ORANGE BUSINESS SERVICES, 1 place des Droits de l'Homme, 93210 Saint-Denis-la-Plaine,
- SKIDATA France SAS, 160 rue Champollion, Parc d'Activité Alpespace, 73800 Porte-de-Savoie,

CONSIDERANT que ces offres ont été jugées au regard des critères de jugement des offres suivants :

- la valeur technique pondérée à 60 %,
- le prix des prestations pondéré à 40 %,

CONSIDERANT qu'il résulte de l'analyse des offres, que la société ORANGE BUSINESS SERVICES a remis l'offre économiquement la plus avantageuse pour Saint-Étienne Métropole compte tenu des critères de jugement des offres précités,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Un marché relatif aux travaux de mise en œuvre d'un nouveau dispositif de contrôle d'accès adossé à la billetterie du stade Geoffroy-Guichard, 14 rue Paul et Pierre Guichard à Saint-Etienne, est attribué au prestataire ORANGE BUSINESS SERVICES, sis 1 place des Droits de l'Homme, 93210 Saint-Denis-la-Plaine, Siret n° 345 039 416 00028.

**RECU EN PREFECTURE**

Le 25 mai 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99\_AU-042-244200770-20230504-C20230048010

Date de mise en ligne : 25 mai 2023

**ARTICLE 2**

Le marché est conclu pour un montant total de 675 414,68 € HT.  
Ces prestations seront rémunérées par application de prix global et forfaitaire.

**ARTICLE 3**

La dépense correspondante sera imputée au budget SPOR 21351 HT – 200 STADE.

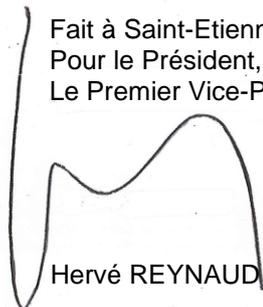
**ARTICLE 4**

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

**ARTICLE 5**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 25/05/2023  
Pour le Président, par délégation,  
Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD